




Vos garanties 2025	BASE	BASE + OPTION 1	BASE + OPTION 2
SOINS COURANTS			
Consultations et visites généralistes			
Médecins adhérents DPTM (y compris téléconsultation remboursée par la Sécurité sociale)	150 % BR	200 % BR	250 % BR
Médecins non adhérents DPTM (y compris téléconsultation remboursée par la Sécurité sociale)	130 % BR	180 % BR	200 % BR
Consultations et visites spécialistes			
Médecins adhérents DPTM (y compris téléconsultation remboursée par la Sécurité sociale)	200 % BR	220 % BR	250 % BR
Médecins non adhérents DPTM (y compris téléconsultation remboursée par la Sécurité sociale)	180 % BR	200 % BR	200 % BR
Honoraires paramédicaux			
Auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes...)	110 % BR	160 % BR	210 % BR
Séances avec des psychologues ⁽¹⁾ - Forfait par an	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Forfait solidaire soutien psychologique ⁽²⁾ - Forfait par an	50 € x 3 séances	50 € x 3 séances	50 € x 3 séances
Actes de chirurgie, d'anesthésie, obstétrique et actes techniques médicaux (Exemple : extraction d'un grain de beauté)			
Médecins adhérents DPTM	200 % BR	220 % BR	250 % BR
Médecins non adhérents DPTM	180 % BR	200 % BR	200 % BR
Actes d'imagerie (radiologie, échographie...)			
Praticiens adhérents DPTM	150 % BR	170 % BR	220 % BR
Praticiens non adhérents DPTM	130 % BR	150 % BR	200 % BR
Analyses et examens de laboratoire			
Analyses et examens de laboratoire	110 % BR	160 % BR	190 % BR
Médicaments			
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Matériel médical inscrit à la Liste des Produits de Prestations (LPP)			
Matériel médical remboursé par la Sécurité sociale (hors aide auditive et prothèse dentaire) : attelles, lits médicaux, accessoires...	120 % BR	120 % BR + 4 % PMSS par acte	170 % BR + 6 % PMSS par acte
HOSPITALISATION			
Honoraires			
Praticiens adhérents DPTM	250 % BR	280 % BR	310 % BR
Praticiens non adhérents DPTM	200 % BR	200 % BR	200 % BR
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	225 % BR	260 % BR	300 % BR
Autres prestations			
Chambre particulière - Forfait par jour	75 €/jour	80 €/jour	90 €/jour
Frais d'accompagnement (moins de 16 ans) - Forfait par jour	50 €/jour	60 €/jour	70 €/jour
Forfait actes lourds et forfait patient urgences	Frais réels	Frais réels	Frais réels
DENTAIRE			
Soins et prothèses "100 % Santé" ⁽³⁾			
Soins et prothèses "100 % Santé"	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Soins			
Soins dentaires (Exemple : suivi, traitement de carie, détartrage...)	120 % BR	190 % BR	220 % BR
Inlays onlays remboursés par la Sécurité sociale à honoraires maîtrisés ⁽⁴⁾	150 % BR	170 % BR	260 % BR
Inlays onlays remboursés par la Sécurité sociale à honoraires libres	150 % BR	170 % BR	260 % BR

Vos garanties 2025	BASE	BASE + OPTION 1	BASE + OPTION 2
 DENTAIRE (Suite)			
Prothèses			
Actes prothétiques remboursés par la Sécurité sociale à honoraires maîtrisés ⁽⁴⁾	200 % BR	250 % BR	360 % BR
Actes prothétiques remboursés par la Sécurité sociale à honoraires libres ⁽⁵⁾	200 % BR	250 % BR	360 % BR
Couronne transitoire - <i>Forfait par dent</i>	100 €/dent	100 €/dent	100 €/dent
Orthodontie			
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale <i>Forfait par bénéficiaire</i>	200 % BR	230 % BR	300 % BR
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale <i>Forfait par semestre/bénéficiaire</i>	100 €/semestre	260 €/semestre	300 €/semestre
Autres actes dentaires non remboursés par la Sécurité sociale			
Implantologie (pilier + implant) - <i>Forfait limité à 3 actes d'implantologie/bénéficiaire/an</i>	100 € x 3 implants/an	200 € x 3 implants/an	300 € x 3 implants/an
Actes prothétiques non remboursés par la Sécurité sociale - <i>Forfait par an</i>	110 €/an	135 €/an	215 €/an
 OPTIQUE ⁽⁶⁾			
Équipement 100 % Santé - Classe A ⁽⁷⁾			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A)	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Équipement à tarif libre - Classe B			
Grille optique			
A - Équipement composé de deux verres "simples"	Verres : 280 € Y compris monture : 100 €	Verres : 330 € Y compris monture : 100 €	Verres : 420 € Y compris monture : 100 €
B - Équipement mixte composé d'un verre "simple" (A) et d'un verre "complexe" (C)	Verres : 310 € Y compris monture : 100 €	Verres : 375 € Y compris monture : 100 €	Verres : 560 € Y compris monture : 100 €
C - Équipement composé de deux verres "complexes"	Verres : 340 € Y compris monture : 100 €	Verres : 380 € Y compris monture : 100 €	Verres : 600 € Y compris monture : 100 €
D - Équipement avec un verre "simple" (A) et un verre "très complexe" (F)	Verres : 320 € Y compris monture : 100 €	Verres : 375 € Y compris monture : 100 €	Verres : 584 € Y compris monture : 100 €
E - Équipement avec un verre "complexe" (C) et un verre "très complexe" (F)	Verres : 350 € Y compris monture : 100 €	Verres : 390 € Y compris monture : 100 €	Verres : 660 € Y compris monture : 100 €
F - Équipement avec deux verres "très complexes"	Verres : 360 € Y compris monture : 100 €	Verres : 400 € Y compris monture : 100 €	Verres : 720 € Y compris monture : 100 €
Prestation d'adaptation			
Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de Classe A, par l'opticien, après réalisation d'un examen de la vue ⁽⁸⁾	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de Classe B, par l'opticien, après réalisation d'un examen de la vue ⁽⁸⁾	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Lentilles			
Lentilles remboursées par la Sécurité sociale (y compris jetables) <i>Forfait tous les 2 ans/bénéficiaire ⁽⁹⁾</i>	420 €	620 €	700 €
Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale (y compris jetables) - <i>Forfait tous les 2 ans/bénéficiaire</i>	420 €	620 €	700 €
Chirurgie correctrice			
Chirurgie correctrice - <i>Forfait par œil</i>	-	8,2 % PMSS/œil	15 % PMSS/œil
 AIDES AUDITIVES ⁽¹⁰⁾			
Équipement 100 % Santé - Classe I ⁽¹¹⁾			
Aide auditive remboursée par la Sécurité sociale - Classe I ^{(8) (11)}	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Équipement à tarif libre - Classe II ^{(12) (13)}			
Aide auditive remboursée par la Sécurité sociale par appareil - Classe II	150 % BR	160 % BR	230 % BR

Vos garanties 2025	BASE	BASE + OPTION 1	BASE + OPTION 2
👂 AIDES AUDITIVES ⁽¹⁰⁾ (Suite)			
Accessoires remboursés par la Sécurité sociale			
Petits accessoires auditifs (piles...)	150 % BR	150 % BR	150 % BR
🧘 PRÉVENTION ET MÉDECINES DOUCES			
Forfait global médecines douces			
Médecines douces ⁽¹⁴⁾ : ostéopathie, chiropractie, acupuncture, microkinésithérapie, diététique - <i>Forfait global par an</i>	110 €/an	140 €/an	180 €/an
Homéopathie et phytothérapie prescrites non remboursées par la Sécurité sociale ⁽¹⁵⁾ - <i>Forfait global par an</i>	30 €/an	30 €/an	30 €/an
Actes de prévention pris en charge dans le cadre de la loi du 13/08/2004	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Vaccin anti-grippal et autres vaccins	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Sevrage tabagique prescrit			
Sevrage tabagique (prescrit) - <i>Forfait par an/bénéficiaire</i>	65 €/an	120 €/an	220 €/an
🏃 SPORT SUR ORDONNANCE			
Sport sur ordonnance auprès d'un professionnel agréé pour les adhérents reconnus en Affection de Longue Durée (ALD) ou éligibles ⁽¹⁶⁾ - <i>Forfait par an</i>	-	100 €/an	200 €/an
⊕ DIVERS			
Cures thermales remboursées par la Sécurité sociale			
Cures thermales honoraires - <i>Forfait par an/bénéficiaire</i>	65 ou 70 % BR	100 % BR	100 % BR
Cures thermales transport et hébergement - <i>Forfait par an/bénéficiaire</i>	-	+ 2 % PMSS	+ 8 % PMSS
Naissance - Adoption			
Forfait maternité - adoption (sur présentation de l'acte de naissance ou d'adoption) ⁽¹⁷⁾ - <i>Forfait par enfant</i>	350 €	350 €	420 €
Transport			
Transport remboursés par la Sécurité sociale	130 % BR	150 % BR	220 % BR
⊕ ASSISTANCE			
Assistance Matmut	Inclus	Inclus	Inclus
🏠 SERVICES +			
Itelis : avantages tarifaires optique et audio	Inclus	Inclus	Inclus
Medaviz : téléconsultation 24 h/24, 7 j/7	Inclus	Inclus	Inclus
deuxiemeavis.fr : service d'accès à l'expertise médicale en ligne	Inclus	Inclus	Inclus
Livmed's : livraison de médicaments à domicile	Inclus	Inclus	Inclus
Méta-Coaching : programmes de coaching santé en ligne	Inclus	Inclus	Inclus
Salvum : formation en ligne aux 1 ^{ers} secours	Inclus	Inclus	Inclus
Protection juridique santé	Inclus	Inclus	Inclus

BR : Base de Remboursement	OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée	TM : Ticket Modérateur
SS : Sécurité Sociale	PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale	FR : Frais Réels
RO : Régime Obligatoire	DPTM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	DE : Dépense Engagée
SMR : Service Médical Rendu		

Les pourcentages indiqués incluent la part de la Sécurité sociale et s'appliquent sur la Base de Remboursement (BR) pour les actes relevant de la CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux), tarif de convention pour les actes référencés NGAP (Nomenclature Générale des Actes Professionnels), tarif de responsabilité pour les actes référencés LPP (Liste des Produits et des Prestations). Pour les praticiens non conventionnés, la Base de Remboursement est retenue sur la base du tarif d'autorité. Les forfaits annuels s'entendent dans le cadre de l'année civile et par bénéficiaire. Les forfaits sont versés sur présentation de l'original de la facture nominative acquittée et détaillée par acte. Nos remboursements ne peuvent être supérieurs au montant des frais restant à charge effective de l'adhérent. Le total des remboursements est exprimé y compris la part RO.

(1) Ouvert aux personnes de plus de 3 ans (enfants, adolescents et adultes) et valable chez les psychologues partenaires du dispositif « Mon soutien psy », diplômés dans leur spécialité et inscrits aux registres officiels de l'Assurance Maladie. Dans la limite de 12 séances par an, avec une première séance qui est un entretien d'évaluation et entre 1 à 11 séances de suivi psychologique (50 €/séance). Ce nombre est adapté aux besoins et déterminé par le psychologue. Garantie uniquement disponible dans les « contrats responsables ».

(2) Forfait global valable pour les actes non remboursés par la Sécurité sociale sur facture nominative acquittée, chez les psychologues diplômés dans leur spécialité et inscrits aux registres officiels de l'Assurance Maladie jusqu'au 31/12/2025.

(3) Prothèses relevant du 100% Santé sans reste à charge : couronne et bridge métalliques (toutes dents), couronne céramique zircone (dents hors molaires), couronne céramométallique et céramique hors zircone (incisives, canines et 1ères prémolaires), bridge céramométallique (incisives), prothèses amovibles à plaque base résine. Leurs prix sont encadrés par des Prix Limites de Vente (PLV).

(4) Prothèses à tarifs maîtrisés plafonnés aux Prix Limites de Vente (PLV) fixés réglementairement.

(5) Prothèses à tarifs libres : le professionnel de santé est libre de fixer les prix de ces équipements.

(6) Limité à 1 équipement (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans à partir de 16 ans. Pour les moins de 16 ans et les renouvellements anticipés, se référer aux dispositions contractuelles.

(7) Équipement relevant du 100% Santé (verres et monture de classe A) sans reste à charge : les montures de classe A doivent respecter les normes européennes avec un prix inférieur ou égale à 30 €. Les verres de classe A doivent répondre à des critères fixés réglementairement : verres traitant l'ensemble des troubles visuels, amincis en fonction du trouble, durcis pour éviter les rayures, traités anti-reflet. Leur prix sont encadrés par des Prix Limites de Vente (PLV).

(8) Prise en charge intégrale dans la limite des prix limites de vente.

(9) Au-delà du forfait, prise en charge du TM.

(10) Limité à 1 aide auditive tous les 4 ans pour chaque oreille.

(11) Équipement relevant du 100% Santé (aides auditives classe I) sans reste à charge : contours d'oreille classiques, contours à écouteurs déportés, intra-auriculaires, 30 jours d'essai et 4 ans de garantie fabricant, au moins 3 options (système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur bruit du vent...).

(12) La prise en charge est limitée à 1700 € par aide auditive, y compris remboursement Sécurité sociale.

(13) Équipement à tarif libre (aide auditive de classe II) : entretien (y compris le changement des piles), réglages, réparation prothèses auditives réalisée par l'audioprothésiste prise en charge à hauteur de 100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Les prix des aides auditives sont encadrés par des Prix Limites de Vente (PLV).

Forfait "Aide auditive" versé dans la limite de deux équipements (soit un équipement par oreille) tous les 4 ans à partir de la date d'achat.

(14) Forfait global valable pour les actes non remboursés par la Sécurité sociale, chez les praticiens diplômés dans leur spécialité et inscrits aux registres officiels de l'Assurance Maladie, sur présentation d'une facture nominative acquittée (pour l'acupuncture, seuls sont pris en charge les actes non remboursés par la Sécurité sociale réalisés chez un médecin, une sage-femme ou un chirurgien-dentiste).

(15) Forfait valable sur prescription médicale et facture nominative acquittée.

(16) Forfait valable sur prescription médicale et facture nominative acquittée d'un professionnel de sport agréé Activité Physique Adaptée (APA) ou certifié par une fédération sportive pour les personnes en Affection Longue Durée (ALD), aux patients atteints d'une maladie chronique, présentant des facteurs de risque et aux personnes en situation de perte d'autonomie tels que définis par décret.

(17) Forfait versé sur présentation de l'acte de naissance ou d'adoption pour le règlement de l'allocation ou forfait maternité ou allocation de naissance.

Assureur de la garantie Santé - Mutuelle Ociane - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. N° Siren 434 243 085. Siège social : 35, rue Claude-Bonnier 33054 Bordeaux CEDEX.

Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen.

Les statuts de la Mutuelle Ociane Matmut sont disponibles sur matmut.fr.

Matmut Protection Juridique - Prestation réalisée par Matmut Protection Juridique - Société du Groupe Matmut - SA au capital de 7 500 000 € entièrement libéré, 423 499 391 RCS Rouen. Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen.

Assistance - Prestations réalisées par IMA GIE - Groupement d'intérêt économique au capital social de 3 547 170 €, inscrit au RCS de Niort sous le n° Siren 433 240 991. Siège social : 118, avenue de Paris 79000 Niort.

Itelis est une marque d'Isea. Isea SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5 452 135,92 € - Immeuble « Le Diapason » - 218, avenue Jean-Jaurès 75916 Paris CEDEX 19 - 440 358 471 RCS Paris.

Medaviz - Service mis en oeuvre par Podalire - SAS au capital de 79 920 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° Siren 807 414 024. Siège social : 10, rue de Penthièvre 75008 Paris. Le service doit faire l'objet d'une utilisation raisonnable.

Deuxiemeavis.fr - La plateforme web www.deuxiemeavis.fr est éditée par la société Carians - Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social de 109 230 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° Siren 803 657 717. Siège social : 1, boulevard Pasteur 75015 Paris.

Livmed's - Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social de 67 114 €, inscrite au RCS de Nice sous n° 881 600 456. Siège social : 1, avenue de Suède 06000 Nice.

Coaching santé délivré par **MetaCoaching** - SAS au capital social de 383 299 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° Siren 513 782 003. Siège social : 65, rue Saint-Charles 75015 Paris.

Salvum - Formation en ligne de secourisme - SAS au capital social de 451 520 €, inscrite au RCS de Meaux sous le n° Siren 801 777 541. Siège social : 1, avenue Christian-Doppler 77700 Serris.

	BASE	BASE + OPTION 1	BASE + OPTION 2
H HOSPITALISATION			
Forfait journalier hospitalier (hébergement)			
Prix moyen pratiqué	20 € (15 € en service psychiatrique)	20 € (15 € en service psychiatrique)	20 € (15 € en service psychiatrique)
Remboursement Sécurité sociale	0 €	0 €	0 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Chambre particulière (sur demande du patient)			
Prix moyen pratiqué	Non connu (NC)	Non connu (NC)	Non connu (NC)
Remboursement Sécurité sociale	0 €	0 €	0 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	75 €/jour	80 €/jour	90 €/jour
Reste à charge	Selon la dépense	Selon la dépense	Selon la dépense
Séjours avec actes lourds en secteur privé - Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé			
Frais de séjour En secteur privé			
Prix moyen pratiqué	835,60 €	835,60 €	835,60 €
Remboursement Sécurité sociale	811,60 €	811,60 €	811,60 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	24 €	24 €	24 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Honoraires médecins secteur 2 (adhérents OPTAM ou OPTAM-CO) Opération en secteur privé : honoraires chirurgien			
Prix moyen pratiqué	434 €	434 €	434 €
Remboursement Sécurité sociale	271,70 €	271,70 €	271,70 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	162,30 €	162,30 €	162,30 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO) Opération en secteur privé : honoraires chirurgien			
Prix moyen pratiqué	473 €	473 €	473 €
Remboursement Sécurité sociale	271,70 €	271,70 €	271,70 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	200 €	201,30 €	201,30 €
Reste à charge	1,30 €	0 €	0 €
Séjours sans actes lourds en hôpital public - Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé			
Frais de séjour En secteur public			
Prix moyen pratiqué	3541 €	3541 €	3541 €
Remboursement Sécurité sociale	2832,80 €	2832,80 €	2832,80 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	708,20 €	708,20 €	708,20 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
U SOINS COURANTS			

	BASE	BASE + OPTION 1	BASE + OPTION 2
SOINS COURANTS			
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 1 (GÉNÉRALISTES ET SPÉCIALISTES)			
Exemple : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans			
Prix moyen pratiqué	30 €	30 €	30 €
Remboursement Sécurité sociale	19 €	19 €	19 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	9 €	9 €	9 €
Reste à charge	2 € de participation forfaitaire	2 € de participation forfaitaire	2 € de participation forfaitaire
Exemple : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans			
Prix moyen pratiqué	35 €	35 €	35 €
Remboursement Sécurité sociale	24,50 €	24,50 €	24,50 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	10,50 €	10,50 €	10,50 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Exemple : consultation médecin spécialiste pour un adulte de plus de 18 ans			
Prix moyen pratiqué	37 €	37 €	37 €
Remboursement Sécurité sociale	23,90 €	23,90 €	23,90 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	11,10 €	11,10 €	11,10 €
Reste à charge	2 € de participation forfaitaire	2 € de participation forfaitaire	2 € de participation forfaitaire
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO)			
Exemple : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans			
Prix moyen pratiqué	50 €	50 €	50 €
Remboursement Sécurité sociale	24,50 €	24,50 €	24,50 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	25,50 €	25,50 €	25,50 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Exemple : consultation médecin spécialiste pour un adulte de plus de 18 ans			
Prix moyen pratiqué	54 €	54 €	54 €
Remboursement Sécurité sociale	23,90 €	23,90 €	23,90 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	28,10 €	28,10 €	28,10 €
Reste à charge	2 € de participation forfaitaire	2 € de participation forfaitaire	2 € de participation forfaitaire
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (NON ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO)			
Exemple : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans			
Prix moyen pratiqué	62 €	62 €	62 €
Remboursement Sécurité sociale	16,10 €	16,10 €	16,10 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	25,30 €	29,90 €	29,90 €
Reste à charge	20,60 €	16 €	16 €

	BASE	BASE + OPTION 1	BASE + OPTION 2
SOINS COURANTS (Suite)			
Exemple : consultation médecin spécialiste pour un adulte de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie...)			
Prix moyen pratiqué	67 €	67 €	67 €
Remboursement Sécurité sociale	14,10 €	14,10 €	14,10 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	25,30 €	29,90 €	29,90 €
Reste à charge	27,60 € dont 2 € de participation forfaitaire	23 € dont 2 € de participation forfaitaire	23 € dont 2 € de participation forfaitaire
Matériel médical			
Paire de béquilles			
Prix moyen pratiqué	26,18 €	26,18 €	26,18 €
Remboursement Sécurité sociale	14,64 €	14,64 €	14,64 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	11,54 €	11,54 €	11,54 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
OPTIQUE			
Équipement 100 % Santé - Classe A			
Forfait monture et verres simples pour un adulte de 35 ans			
Prix moyen pratiqué	30 + 85 €	30 + 85 €	30 + 85 €
Remboursement Sécurité sociale	5,40 + 15,30 €	5,40 + 15,30 €	5,40 + 15,30 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	24,60 + 69,70 €	24,60 + 69,70 €	24,60 + 69,70 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Forfait monture et verres progressifs pour un adulte de 35 ans			
Prix moyen pratiqué	30 + 180 €	30 + 180 €	30 + 180 €
Remboursement Sécurité sociale	5,40 + 32,40 €	5,40 + 32,40 €	5,40 + 32,40 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	24,60 + 147,60 €	24,60 + 147,60 €	24,60 + 147,60 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Équipement à tarif libre hors 100 % Santé - Classe B			
Forfait monture et verres simples pour un adulte de 35 ans			
Prix moyen pratiqué	146 + 220 €	146 + 220 €	146 + 220 €
Remboursement Sécurité sociale	0,03 + 0,06 €	0,03 + 0,06 €	0,03 + 0,06 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	99,97 + 179,94 €	99,97 + 219,94 €	99,97 + 219,94 €
Reste à charge	86 €	46 €	46 €
Forfait monture et verres progressifs pour un adulte de 35 ans			
Prix moyen pratiqué	146 + 486 €	146 + 486 €	146 + 486 €
Remboursement Sécurité sociale	0,03 + 0,06 €	0,03 + 0,06 €	0,03 + 0,06 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	99,97 + 239,94 €	99,97 + 279,94 €	99,97 + 485,94 €
Reste à charge	292 €	252 €	46 €

	BASE	BASE + OPTION 1	BASE + OPTION 2
👁️ OPTIQUE (Suite)			
Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale Forfait par an			
Prix moyen pratiqué	Non connu (NC)	Non connu (NC)	Non connu (NC)
Remboursement Sécurité sociale	0 €	0 €	0 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	420 €/tous les 2 ans soit 210 €/an	620 €/tous les 2 ans soit 310 €/an	700 €/tous les 2 ans soit 350 €/an
Reste à charge	Selon la dépense	Selon la dépense	Selon la dépense
Chirurgie réfractive Opération correctrice de la myopie - Forfait par œil et par an			
Prix moyen pratiqué	Non connu (NC)	Non connu (NC)	Non connu (NC)
Remboursement Sécurité sociale	0 €	0 €	0 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	0 €	8,2 % PMSS	15 % PMSS
Reste à charge	Selon la dépense	Selon la dépense	Selon la dépense
🦷 DENTAIRE			
Soins et prothèses 100 % Santé Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires			
Prix moyen pratiqué	500 €	500 €	500 €
Remboursement Sécurité sociale	72 €	72 €	72 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	428 €	428 €	428 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Soins hors 100 % Santé Détartrage			
Prix moyen pratiqué	43,38 €	43,38 €	43,38 €
Remboursement Sécurité sociale	26,03 €	26,03 €	26,03 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	17,35 €	17,35 €	17,35 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Prothèses à tarif libre hors 100 % Santé Couronne céramo-métallique sur molaires			
Prix moyen pratiqué	557 €	557 €	557 €
Remboursement Sécurité sociale	72 €	72 €	72 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	168 €	228 €	360 €
Reste à charge	317 €	257 €	125 €
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale Traitement par semestre pour un enfant de moins de 16 ans (6 semestres maximum)			
Prix moyen pratiqué	707 €	707 €	707 €
Remboursement Sécurité sociale	193,50 €	193,50 €	193,50 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	193,50 €	251,55 €	387 €
Reste à charge	320 €	261,95 €	126,50 €

	BASE	BASE + OPTION 1	BASE + OPTION 2
 AIDES AUDITIVES			
Équipement 100 % Santé - Classe I Forfait aide auditive par oreille pour un adulte de 35 ans			
Prix moyen pratiqué	950 €	950 €	950 €
Remboursement Sécurité sociale	240 €	240 €	240 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	710 €	710 €	710 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Équipement à tarif libre hors 100 % Santé - Classe II Forfait aide auditive par oreille pour un adulte de 35 ans			
Prix moyen pratiqué	1582 €	1582 €	1582 €
Remboursement Sécurité sociale	240 €	240 €	240 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	360 €	400 €	680 €
Reste à charge	982 €	942 €	662 €